



Communiqué 2021-03
Le 17 janvier 2021

Informations diverses en SST

Bonjour,

Sécurité dans les postes de contrôle

Depuis plusieurs années, la Fraternité a fait de multiples représentations à CRQ et au gouvernement pour rendre notre travail plus sécuritaire lorsque nous travaillons à l'extérieur aux postes de contrôle. Presque partout dans la province on nous rapporte des risques importants dont se faire frapper par des véhicules de promenade qui s'y présentent malgré l'interdiction réglementaire.

Dans les cas les plus graves, des barrières (Boucherville et St-Sulpice) ont été installées pour sécuriser l'arrière du poste de contrôle. Mais cela n'empêche pas les véhicules d'y circuler. De plus, la très grande majorité de ces véhicules ne respectent pas la signalisation (arrêt, aller tout droit, etc) et circulent souvent à haute vitesse.

Ces problèmes sont apparus au moment où nous avons perdu le pouvoir d'intervenir sur les véhicules de promenade (2006). Auparavant nous signifiions des infractions et très peu de véhicules s'y aventuraient.

Une des solutions que la Fraternité avait proposées il y a de ça plusieurs années a finalement été acceptée. Elle consiste à installer des bandes rugueuses afin de faire diminuer la vitesse, un peu comme celles que l'on retrouve au poste frontalier de Lacolle. Cela devrait se faire cette année. Ça ne règlera pas tous les problèmes, mais au moins notre sécurité sera améliorée.

Positionnement du micro PA

Vous l'avez sans doute constaté en vous posant la question suivante; mais pourquoi l'ancrage du micro PA est situé du côté passager? Si je suis seul dans le véhicule, il m'est

impossible de l'atteindre. Pour vous dire que cette problématique sera corrigée dans les prochains mois. Constat simple, mais après un certain délai et d'échange.

CVSA, pandémie et transport des vaccins

Vous trouverez plus bas le lien internet d'un bulletin de CVSA concernant le transport des vaccins pour la COVID-19. Nous tenons à vous informer que des dangers sont associés à ce type de transport à cause de la glace sèche qui peut accompagner la marchandise, et des piles au lithium qui y sont associées. Le bulletin fait 4 pages, nous reproduisons une petite partie :

*Le vaccin de la COVID-19 doit être conservé à des températures froides en utilisant **de la glace sèche** (dioxyde de carbone, solide) (UN1845), qui présente plusieurs dangers potentiels pour les inspecteurs et les premiers répondants. Ces risques incluent:*

- Une atmosphère déficiente en oxygène et dangereuse, car il s'agit d'un asphyxiant simple qui déplace l'oxygène.*
- Des brûlures thermiques sévères, à la peau, causées par des températures extrêmement froides.*
- Une accumulation de pression dans les contenants de stockage s'ils ne sont pas aérés de façon appropriée.*

Comme il y a des exemptions au niveau de l'affichage (MDA), nous invitons, pour votre sécurité, à lire le bulletin CVSA au complet. Pour votre information, la grande majorité des pages du site sont maintenant disponibles en français.

[2021-02-Inspection-Bulletin-French.pdf \(cvsa.org\)](https://www.cvsasafety.com/2021-02-Inspection-Bulletin-French.pdf)

Merci

Votre exécutif